



Projet création eurl et sociétaire société en liquidation amiable

Par **meisinger_old**, le **24/07/2008** à **19:54**

Bonjour,

Nous avons créé avec 2 associés en 2004 un site de vente en ligne de produits alimentaires et de confort sous forme de Sarl.

Quelques mois après sa création l'associée alors majoritaire et gérante n'a plus souhaiter continuer l'aventure.

Toutefois et sans nous en informer, elle a déposé la marque en son nom propre.

Nous lui avons donc racheter quelques parts afin qu'elle devienne sociétaire minoritaire et c'est mon autre associé qui est devenu gérant.

A ce jour,

le gérant détient 205 parts

la 2eme associée 190 parts

moi-même 205 parts

Le capital étant de 6000 €, soit 600 parts.

Depuis quelques mois, nous n'avons plus les mêmes optiques d'évolution et donc désaccord sur notre façon de travailler.

J'ai souhaité racheter les parts de mes associés mais n'ayant pu nous entendre sur le prix de rachat, nous avons donc décider lors d'une AGE de la dissolution anticipée de l'entreprise.

Le site a donc été fermé.

C'est le gérant qui a été nommé liquidateur.

Je souhaite recréer un site similaire sous forme de Eurl. Les mêmes produits seront proposés puisque c'est moi qui était chargé de la recherche des produits, seul le nom commercial sera changé ainsi que la présentation du site.

Je souhaiterais savoir si je peux recréer le même type de commerce. Si je dois attendre la fin de la liquidation ou si je peux dès la rentrée prochaine fonctionner ?

Les exercices comptables pour les années 2004, 2005 et 2006 sont négatifs. Positifs en

2007. Le chiffre d'affaire ht pour 2007 étant de 82000 €.

Si je crée une nouvelle société que puis-je craindre de mes associés. Peuvent-ils s'opposer à mon projet. suis-je en infraction envers l'administratif fiscal ?

Si le liquidateur trouve un acquéreur, puis-je m'opposer à la vente ?

Si la vente venait à aboutir, puis-je me retrouver en infraction envers mes associés et l'acquéreur ? Quelles peuvent -être les poursuites et les risques encourus ?

Vous remerciant par avance de vos conseils.

Sincères salutations.